

REGARDS CROISÉS

SUR LA

RADICALISATION

MERCREDI 25 MAI 2016

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
2 AVENUE DE L'OBSERVATOIRE - 75006 PARIS

PP

PREFECTURE DE POLICE



PROGRAMME

13H30 • ACCUEIL DES PARTICIPANTS

14H00 • OUVERTURE DU SÉMINAIRE
PRÉSENTATION DES THÉMATIQUES
PAR TALINE APRIKIAN, CONSEILLÈRE TECHNIQUE
CHARGÉE DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
ET LA RADICALISATION AUPRÈS DU PRÉFET DE POLICE

14H15 • TRAVAIL EN ATELIERS

- LE RÔLE DU PASSÉ DANS LE PROCESSUS DE RADICALISATION
- PSYCHOPATHOLOGIES ET RADICALISATION
- LA RADICALISATION IDÉALISTE
- LA RADICALISATION IDENTITAIRE

16H15 • COLLATION - ACCUEIL DES INVITÉS

16H45 • RESTITUTION DES GROUPE DE TRAVAIL
EN PRÉSENCE DES AUTORITÉS ET INVITÉS,
ANIMÉE PAR OLIVIER BOY, JOURNALISTE FRANCE INFO

18H00 • INTERVENTION
DE FRANÇOIS MOLINS, PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
PRÈS LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

18H15 • CLÔTURE DU SÉMINAIRE
PAR PATRICE LATRON, PRÉFET,
DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉFET DE POLICE

ACTES DU SEMINAIRE



Le séminaire intitulé « Regards croisés sur la radicalisation » s'est déroulé le 25 mai 2016 dans les locaux de l'École Nationale d'Administration. Il était consacré à l'étude des ressorts de la radicalisation à la lumière des différentes cultures professionnelles présentes (personnels des préfectures franciliennes, policiers des renseignements et psychologues partenaires) et a rassemblé 111 personnes.

OUVERTURE DU SÉMINAIRE

Madame Taline APRIKIAN, conseillère technique chargée de la prévention de la délinquance au cabinet du Préfet de police a présenté les quatre ateliers-rencontres, dont les thèmes étaient les suivants : le rôle du passé dans le processus de radicalisation, psychopathologies et radicalisation, la radicalisation idéaliste et la radicalisation identitaire. Ces groupes de travail avaient pour objectifs d'analyser les différents ressorts de radicalisation, de partager une expérience et un diagnostic sur les profils de jeunes en voie de radicalisation ainsi que d'ouvrir des perspectives pour améliorer la prise en charge.

Mme APRIKIAN a souligné que ce séminaire est une occasion de faire un bilan des actions partenariales menées depuis la mise en œuvre du plan d'action du Ministère de l'Intérieur en 2014. Depuis deux ans, les préfectures mobilisent les outils de droit commun (par exemple, de la protection de l'enfance) et mettent en place des outils *ad-hoc* pour lutter contre la radicalisation et empêcher les départs sur zone. La prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles effectués par les préfectures ont concerné, jusqu'à aujourd'hui, près de 600 familles en Ile-de-France. Il s'agit de prendre en charge les jeunes et de soutenir les familles, qui, confrontées à la radicalisation d'un enfant se tournent vers le numéro vert et les institutions.

Le séminaire avait deux objectifs. D'une part, partant du constat que le public cible de la prévention de la radicalisation s'est élargi par rapport à un public « historique » de djihadistes, il s'agissait de mieux comprendre les ressorts de la radicalisation en croisant les approches des professionnels impliqués dans ce domaine et ce, dans la perspective de dégager des recommandations et pistes de travail. D'autre part, le séminaire visait à créer un réseau des partenaires à l'échelle de l'Ile-de-France et à dessiner des pistes pour améliorer l'efficacité de la prise en charge des familles et des jeunes.

Le travail des ateliers de réflexion a donné lieu à la présente restitution, animée par Monsieur Olivier BOY, journaliste à FranceInfo.

ATELIER 1

LE RÔLE DU PASSÉ DANS LE PROCESSUS DE RADICALISATION



Zohra HARRACH NDIAYE,
Directrice de l'ADSEA 93.

De nombreux jeunes ont souffert de parcours erratiques dans l'enfance, qu'ils aient subi des traumatismes, des violences, des ruptures de parcours ou que leurs parents aient eux-mêmes subis ces ruptures, ces désaffiliations. Quel rôle joue le passé de la personne dans la tentation de la radicalisation ? Comment déceler les fragilités chez une personne ? Quelle réponse y apporter pour éviter que ces personnes fragiles basculent dans la radicalisation violente ?

Cet atelier était présidé par Madame Carole LAMBERET, chargée de mission prévention de la radicalisation à la préfecture des Hauts-de-Seine.

Les travaux de cet atelier ont été rapportés en séance par Madame Zohra HARRACH NDIAYE, Directrice de l'ADSEA 93.

Affirmer que le passé joue un rôle systématique dans la radicalisation peut être contre-productif : la diversité, tant au niveau de la personnalité que du parcours et de l'environnement familial, social et professionnel des individus en voie de radicalisation, impose de prendre du recul sur toute forme de généralisation, y compris concernant le rôle du passé au sens de l'enfance. Partant de ce postulat, le groupe s'est accordé pour dire qu'il n'existait pas de profil type de la personne qui se radicalise. Le passé de la personne en voie de radicalisation est envisagé comme l'histoire individuelle, familiale et parfois collective. Le processus de radicalisation peut être pensé de manière comparable à l'approche en matière de toxicomanie vue comme la rencontre d'un individu, d'un produit et d'un moment : la radicalisation est la rencontre, à un instant donné, entre un individu fragilisé, porteur d'une histoire, et l'idéologie radicale.

La question du rôle de l'histoire individuelle, familiale, collective dans le processus de radicalisation doit être prise en compte à un double niveau, lors de l'évaluation de la situation puis lors de l'accompagnement mis en œuvre et ce, afin de réinscrire l'individu dans sa temporalité.

Selon le professeur HEFEZ, au stade du diagnostic, analyser l'histoire du sujet est nécessaire pour déterminer les motifs du basculement dans la radicalisation et permet de prendre en considération les multiples composantes du sujet. L'histoire individuelle doit aussi être envisagée pour une prise en charge clinique adaptée.

Les vulnérabilités propres à un individu ainsi que son passé humilié peuvent constituer un ressort de la radicalisation. L'étude de l'enfance peut révéler des faits de violences intrafamiliales voire sexuelles, causes de traumatismes profonds qui vont trouver à s'incarner plusieurs années après les faits, dans le processus de radicalisation. Il est noté que la famille, si elle peut être la solution et une réponse dans la prévention de la radicalisation, peut également être, a contrario, le vecteur d'une radicalisation touchant progressivement les

membres d'une même fratrie, tenus par des liens familiaux puissants. L'histoire générationnelle, dans laquelle s'inscrit l'individu en voie de radicalisation, reste encore peu abordée, bien que les psychologues présents dans le groupe aient souligné son importance.

Les recruteurs convoquent l'histoire individuelle du sujet ou l'histoire blessée des parents, parfois issus d'un parcours migratoire, car ils ont compris qu'elles constituent un facteur de basculement. Ils ciblent particulièrement certains adolescents, en perte de repères, orphelins de groupes d'appartenance. D'autres trajectoires témoignent d'un sentiment de désaffiliation massive, avec des parents disqualifiés, voire un renversement des générations, situation à laquelle vient répondre la radicalisation. Dans le projet de société qui est proposé par Daesh, à travers une terre promise, les jeunes radicalisés ont l'occasion de se construire un avenir idéalisé. Ils retrouvent un idéal, une grande cause qui surpasse la limite entre la vie et la mort.

Le travail de prévention et d'accompagnement exige par conséquent d'étudier la trajectoire individuelle qui présente des vulnérabilités. Ces vulnérabilités, ces failles, ne sont pas nécessairement massives mais peuvent être suffisantes pour que le sujet se laisse tenter par le discours radical.

Les échanges avec la salle ont permis d'approfondir la question de la désaffiliation et du renversement des générations. Certains parents sont disqualifiés et ne sont plus dans une position d'ascendant. Les enfants sont alors confrontés à une perte d'ancêtres et endossent le rôle d'ascendant et de descendant, deviennent les porteurs d'une histoire générationnelle humiliée. Les individus radicalisés convertis qui ne sont pas issus d'un parcours migratoire ont aussi été évoqués. Pour ces derniers, le phénomène de métissage « conflictuel » est souvent repéré comme un facteur d'une histoire individuelle et familiale difficile à assumer. L'Histoire influence donc la trajectoire de l'individu radicalisé tout en faisant l'objet d'une représentation déformée, fantasmée, de la part de ce dernier. Cependant, il ne suffit pas de trans-

mettre un savoir historique objectif pour endiguer le processus, il faut réfléchir à la « radioactivité de l'Histoire », c'est-à-dire à la façon dont l'Histoire impacte la trajectoire individuelle, et s'interroger sur les contaminations de fratries.

ATELIER 2

PSYCHOPATHOLOGIES ET RADICALISATION

Comment s'articule la pathologie avec le processus de radicalisation ? Y a-t-il une relation de causalité, la pathologie entraînant la radicalisation ? La radicalisation renforce-t-elle la pathologie ou la calme-t-elle ? Comment tout à la fois soigner la pathologie et enrayer le processus de radicalisation ? L'addiction à des substances psychoactives est également remarquée dans quelques situations. Cette addiction semble à la fois faciliter la radicalisation mais est antinomique avec l'idéal de pureté véhiculé par la propagande jihadiste. Comment prendre en compte les addictions dans la prise en charge du jeune et de sa famille ?

Le directeur des débats était Gabriel MORIN, inspecteur général de l'administration, conseiller technique stratégie et modernisation au cabinet du Préfet de police. Les travaux de cet atelier ont été rapportés en séance par Madame Michèle DELEPINE, commissaire divisionnaire honoraire, chargée de mission auprès du Préfet de l'Essonne.

Le groupe a exclu l'hypothèse selon laquelle la radicalisation serait une pathologie psychiatrique, de même que celle selon laquelle elle ne pourrait se développer que chez les personnes sujettes à des troubles psychiatriques. Dans la majorité des cas, les personnes radicalisées ne souffrent pas de troubles pathologiques, notamment parce que les psychopathologies lourdes ne sont pas encore apparues ou installées à l'adolescence. Les médecins et psychologues du groupe ont estimé que le discours des

recruteurs entre en résonance avec la fascination de certains adolescents pour la violence et la mort et leur offrent la possibilité de se confronter avec la mort.

S'agissant des adultes, il est souligné que la radicalisation d'une personne souffrant de troubles psychiatriques est circonscrite et s'explique en grande partie par l'actualité de ce thème. Le traitement de ces cas ne nécessite pas de compétences en prévention de la radicalisation car ils relèvent des soins psychiatriques courants. Il s'agit de distinguer le contenu et la maladie et dans les situations connues des psychologues et psychiatres, le délire, la maladie, précèdent la radicalisation. En effet, la radicalisation se greffe à la maladie, il faut traiter la maladie indépendamment de la radicalisation. Ces personnes sont moins susceptibles d'avoir recours à la violence, car la désorganisation mentale diminue la possibilité de commettre un acte terroriste. Il a été précisé qu'en l'absence de pathologie, l'approche doit être pluridisciplinaire et pluridimensionnelle (judiciaire, éducative, sociale).

Les membres du groupe ont estimé qu'il n'existe pas de lien entre addiction et radicalisation. Il est apparu que l'addiction aux réseaux sociaux et l'attrait pour la violence peuvent être considérés comme la pathologie commune aux personnes radicalisées.

Les profils de personnes radicalisées ont en commun des vulnérabilités psychologiques, dont la manifestation est hétérogène. Une absence d'empathie est parfois constatée. Dans d'autres cas, une adhésion extrême à une norme ascétique que l'on impose à soi-même et à son entourage rappelle le profil de certains adolescents anorexiques dans leur quête d'idéal. Ces fragilités ne sont pas synonymes de maladie et vont jouer un rôle dans la radicalisation aux côtés d'autres facteurs, notamment sociaux et politiques. D'autres formes de déviance pourraient et dans certains cas ont pu, dans le parcours du sujet, se fonder sur ces mêmes facteurs.

Les professionnels ont souligné la difficulté pour les parents qui, après avoir signalé un enfant, culpabilisent car ont

l'impression de l'avoir trahi. Il s'agit donc de prendre en charge à la fois les enfants et les parents.

Les psychologues et psychiatres du groupe n'ont pas exprimé d'hésitation à signaler des individus suspects ou potentiellement dangereux au numéro vert ou à la CRIP. Le dialogue interprofessionnel se révèle essentiel sur ce sujet. Dans le groupe, les policiers et les personnels administratifs ont exprimé un besoin de connaître l'évolution de la situation des sujets suivis par les psychologues. Cela pose la question du secret médical. Mme DELEPINE a estimé qu'il est important que les professionnels de l'ordre public et les administratifs expliquent aux psychologues et psychiatres leurs besoins et ce, pour garantir une meilleure circulation de l'information. De même, les professionnels de santé ont fait part de leur difficulté à déclarer un individu dangereux ou non et ont souligné l'ambiguïté du rôle qui leur était confié car ils prennent en charge l'individu et les familles mais ne peuvent transmettre leurs informations aux forces de l'ordre.

En conclusion, il est constaté qu'une communauté professionnelle s'est créée autour de la radicalisation et qu'il reste à travailler de manière partenariale sur une meilleure remontée des informations.

Michèle DELEPINE,
commissaire divisionnaire honoraire, chargée
de mission auprès du Préfet de l'Essonne.



ATELIER 3

LA RADICALISATION
IDÉALISTE

Docteur Arianne CASANOVA, psychiatre

Les travaux de cet atelier ont été rapportés en séance par le Docteur Arianne CASANOVA, psychiatre, partenaire de la préfecture de l'Essonne.

Dans un premier temps, le groupe s'est attaché à répondre à la question « comment un individu se façonne-t-il son idéal ? » Il est apparu que l'âge et la maturité de l'individu importent : la recherche de l'idéal n'est pas la même à l'adolescence, dont elle constitue une des étapes habituelles et à l'âge adulte ; ce qui modifie en conséquence la prise en charge. La quête d'idéal entraîne un vacillement dans les repères et l'émergence de questionnements notamment sur la religion.

Les recruteurs adaptent leur discours à la cible en tentant d'identifier ses faiblesses pour les transformer en force. Le groupe a évoqué les différents idéaux pouvant inciter au djihad : il peut s'agir d'une revendication religieuse (faire l'hijra), une revendication humanitaire, le désir de devenir « un héros », d'appartenir à un califat grandiose et parfois la recherche identitaire. Cela peut aussi être la recherche de l'idéal du prophète, du « sur-musulman » et la quête du pouvoir, aboutissant à la construction d'un véritable état islamique. Certaines jeunes femmes sont attirées par l'idée de trouver un époux sincère et fidèle et fonder une famille. Mais il existerait également, selon Mme CASANOVA, un profil opportuniste, certains individus trouvant dans la radicalisation et le djihad une opportunité de s'enrichir personnellement, grâce au trafic d'armes par exemple.

Il est aussi relevé que les candidats au djihad sont issus de catégories socio-économiques différentes. Le point commun entre tous les individus est peut-être la difficulté pour les jeunes à communiquer avec le groupe des adultes. Cette rupture, accentuée par le discours radical, est constatée par les enseignants : des jeunes refusent d'assister à certains cours (histoire, SVT...).

Le groupe s'est accordé pour dire que la radicalisation idéaliste est un phénomène individuel. Toutefois, il existe également des phénomènes de groupe, le leader

d'un groupe constituant alors une proie potentielle pour les recruteurs. Ils lui promettent l'appartenance à un groupe social et culturel plus grand. Le candidat au djihad veut alors se distinguer au sein du groupe et peut tenir un discours plus radical que celui de ses aînés.

Une étude évoquée durant l'atelier par M. AMOYEL indique que de nombreux individus sont issus de familles qui ne sont pas inscrites dans un contexte religieux particulier. De ce fait, ces individus sont plutôt attirés vers un idéal politique. Cette radicalisation est une pensée politique et peut mener à la violence pour réaliser l'Etat totalitaire souhaité par Daesh. L'action terroriste est envisagée à la fois comme une manière pour le djihadiste d'aller vers la mort et comme un moyen de terroriser la population.

La bascule vers la radicalisation violente suppose une logistique et une construction, une éducation de l'esprit à la violence. Tous les profils peuvent entrer dans cette phase. Il y a une façon personnelle du radicalisé de mettre en scène son parcours de manière à obtenir la terreur de son entourage et de la population. Pour provoquer l'action violente les recruteurs peuvent utiliser une pathologie présente chez certains sujets telle qu'une forme de paranoïa ou une forme de psychose.

Dans l'acte violent, le djihadiste cherche à vivre quelque chose qui serait de sa propre transcendance. La question de la transcendance amène à évoquer la question de la mort et, dans la culture musulmane, la mort n'effraie pas. Pour les membres du groupe, il s'agit donc de considérer cette place de la mort qui, pour des raisons culturelles, désorientante. La question de la transcendance, comme la question d'idéalisme, doit être considérée selon l'âge du sujet.

Selon le groupe, dans notre société où les idéaux tendent à disparaître, la radicalisation idéaliste constitue un « prêt à penser » qu'un individu peut partager avec un groupe. Selon Paul-Laurent ASSOUN, pour adhérer à des « idéaux enveloppants » il faut se sentir victime d'un préjudice. On rejoint ainsi la position victimaire.

ATELIER 4

LA RADICALISATION
IDENTITAIRE

Selon Mme CASANOVA, l'adhésion à l'islam comme idéal peut s'expliquer par une volonté de s'identifier au discours d'un proche, d'un groupe. A l'intérieur de ce groupe, les individus partagent des idéaux positifs. De même, ce discours idéalisé propose la perspective d'une justice mondiale et d'un monde plus égalitaire.

Face à l'hétérogénéité des profils, deux modalités de prise en charge ont été considérées : la prise en charge globale et la prise en charge individuelle. Il a été rappelé la nécessité du travail partenarial pour pouvoir proposer un idéal compatible avec la société via notamment la promotion de la citoyenneté. Ainsi, certains membres du groupe ont présenté des actions menées dans des établissements scolaires : les ateliers philosophiques, les groupes de parole entre élèves, enseignants et parents d'élèves, des partenariats avec des responsables religieux etc.

Lors des échanges avec la salle, la question de l'utopie politique a été abordée. Mme CASANOVA a souligné que certains ne sont plus dans l'utopie mais deviennent de véritables guerriers, motivés par des convictions politico-religieuses et qui se battent pour réaliser un modèle politique, à l'instar de ce qui peut exister dans certaines mouvances nationalistes.

Pour proposer un contre-idéal efficace, Mme CASANOVA estime qu'il faut laisser chaque individu trouver en lui-même de nouvelles perspectives, un nouvel idéal. Chaque sujet doit pouvoir reconstruire son projet.

La promotion de la citoyenneté et de la laïcité est apparue nécessaire pour proposer un idéal compatible avec les valeurs de la République. La « re-sacralisation laïque » c'est-à-dire la célébration des rites de passage républicains (délivrance de la carte d'électeur, des diplômes) a été évoquée comme une piste de réflexion.

Comment une personne est-elle amenée à prendre fait et cause pour ce qu'elle identifie comme une communauté victime, dont elle s'estime faire part ? Qu'est-ce qui sous-tend le discours victimaire ? L'origine socio-culturelle du jeune est-elle déterminante dans ce processus de radicalisation motivée par le vecteur identitaire ?

Cet atelier était présidé par Madame Emmanuelle DRIEU-LEMOINE, chef du bureau prévention et sécurité intérieure de la préfecture de l'Essonne.

Le rapporteur de ce groupe de travail est Monsieur Tobie NATHAN, ethno-psychologue, Centre DEVEREUX.

Le groupe a d'abord effectué un effort de définition des termes du sujet. L'identité est envisagée comme un mécanisme psychologique qui constitue le sujet plutôt que le résultat d'un choix délibéré. Certaines failles du su-

jet, ou blessures narcissiques peuvent être à l'origine de la construction de cette nouvelle identité. Enfin l'identité culturelle et ethnique, parfois difficile à assumer pour l'individu, est aussi susceptible de constituer un ressort de la radicalisation. En effet, le sujet peut nourrir des interrogations sur son identité culturelle, qui peuvent s'expliquer par les migrations successives ou les métissages qualifiés, dans certains cas, de conflictuels. Pour ces sujets, la radicalisation, l'identification à un nouveau groupe d'appartenance vient simplifier ce questionnement.

Le phénomène de conversion est apparu comme l'élément essentiel à prendre en compte. Il peut s'agir d'une conversion à l'islam mais aussi, pour un musulman, d'un mouvement de renaissance à soi. La conversion peut aussi venir réparer des ruptures de parcours dans l'histoire de l'individu ou l'histoire générationnelle. Une participante au groupe de travail a souligné que certains adolescents, à la suite d'une conversion ou d'une reconversion deviennent « atones », alors qu'un adolescent normal est angoissé et instable. Il semblerait, en effet, que la conversion soit un élément de résolution des angoisses et inquiétudes pourtant courantes chez les adolescents.

Tobie NATHAN, ethno-psychologue



Concernant l'identification victimaire, le groupe a constaté que les sujets ne se revendiquent pas comme victimes même si le processus de radicalisation peut être engagé à la suite d'humiliations successives. Ils ne revendiquent pas non plus leur appartenance à un peuple victime mais plutôt à un peuple héroïque. Ils se considèrent comme les porteurs du drapeau d'un grand Etat en cours de constitution.

Un membre du groupe, se référant aux analyses des mécanismes d'embrigadement sectaire, a estimé que les sujets ne sont pas dans une identification victi-

maire mais plutôt dans une « position de victime », au sens où ils sont la proie des recruteurs.

L'énoncé victimaire est essentiellement un énoncé politique. Les sujets radicalisés sont des militants, dont l'étymologie latine, « miles » signifie guerrier. Ce discours militant s'inscrit dans un groupe d'appartenance et a une portée nationale et internationale.

Le discours victimaire de l'individu radicalisé a été considéré comme une arme interactive, qui vient toucher les failles compassionnelles de ses interlocuteurs.

Le groupe a évoqué l'appartenance socioculturelle et s'est accordé pour dire que ces catégorisations n'ont pas de sens dans le phénomène de radicalisation qui affecte l'ensemble des groupes sociaux.

En conclusion, il a été affirmé que la radicalisation permet à l'individu de simplifier, d'assumer ses origines culturelles et familiales qui peuvent être diverses, complexes, notamment dans le cadre de familles recomposées, voire antagonistes.



CLÔTURE DU SÉMINAIRE



François MOLINS,
procureur de la République
près le tribunal de grande instance de Paris

Monsieur François MOLINS, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris a souligné l'importance de cette rencontre entre les acteurs de la prévention de la radicalisation qui permettra de rendre l'action plus cohérente et efficace. Il a salué le travail mené au sein des cellules de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles animées par les préfets et dont la composition répond pleinement à la double exigence de pluridisciplinarité et de coordination.

M. MOLINS a rappelé que, lorsqu'un mineur en voie de radicalisation est

signalé et que le signalement révèle un danger réel et grave, le Parquet des mineurs saisit le juge des enfants pour la mise en place de mesures de protection (suivi par un éducateur au sein du lieu de vie habituel ou placement dans un établissement éducatif). Une mesure d'interdiction de sortie du territoire peut être prononcée pour éviter un départ en zone de combat. Dans le cadre du travail conduit en cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (PRAF) à Paris, le parquet des mineurs a été destinataire de 77 signalements (au 13 mai 2016) : 41 mineurs sont suivis par le juge des enfants, 17 étaient déjà suivis antérieurement à l'apparition des craintes de radicalisation et 26 ont fait l'objet d'une saisine du juge des enfants motivée par ces craintes.

La radicalisation ne connaît ni profils, ni trajectoires types. Le terme « processus » de radicalisation en témoigne, d'ailleurs. Les facteurs causaux ou exclusifs n'existent pas. Il convient davantage d'étudier des combinaisons de facteurs. Cet après-midi a permis d'échanger sur le ressort psychologique de la radicalisation, tout en gardant à l'esprit que la radicalisation s'appuie également sur des ressorts économiques, sociaux, religieux, sociétaux.

Depuis 2012, la section antiterroriste du parquet a procédé à 314 saisines dans le cas du contentieux irako-syrien. 816 individus qui font ou ont fait l'objet d'enquêtes judiciaires et 252 individus ont été mis en examen.

Les parcours et les profils rencontrés et traités par le parquet sont diversifiés. Ces parcours sont marqués par des facilitateurs divers : Internet et les réseaux sociaux, pratique familiale de l'islam radical, influence d'un groupe et en particulier d'amis. Des hommes sont majoritairement impliqués, dont 33% âgés de 18 à 23 ans et 31% de 24 à 29 ans. 19% sont des convertis à l'islam. Ces individus sont majoritairement originaires des grandes agglomérations (Ile-de-France, PACA, Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Alsace). Les motifs de départ sont divers (humanitaire, recherche d'un idéal, souhait de vivre dans un Etat Islamique).

S'agissant des mineurs, le critère de l'origine (sociale, géographique ou ethnique) n'est pas plus déterminant ou exclusif que celui du cadre familial, de l'appartenance religieuse ou bien encore de l'échec scolaire. Le seul point commun de ces situations semble être la crise d'adolescence.

Après avoir donné un éclairage statistique, M. MOLINS a défini plusieurs axes de travail pour apporter une réponse individualisée et globale à chaque parcours :

- des actions de prévention en direction de publics cibles différents : l'individu, la famille, et le groupe ;
- une réflexion sur la place de la spiritualité dans la vie des personnes qui se radicalisent ;
- un accompagnement des individus permettant de comprendre pourquoi, aujourd'hui, à la sortie de l'adolescence, un avenir ne semble possible qu'en zone de combat ;
- une réflexion sur ce qui conduit des femmes âgées de 35 ans à vouloir rejoindre les zones irako-syriennes ;
- un soutien aux individus pour qu'ils transforment cet engagement mortifère en un engagement positif.



Patrice LATRON, Préfet,
directeur du Cabinet du Préfet de police

Monsieur Patrice LATRON, Préfet, directeur du Cabinet du Préfet de police, a souligné que, depuis 2014, les préfetures et leurs partenaires mènent une mission nouvelle de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles. Depuis la mise en place d'un numéro vert par le ministère de l'Intérieur en avril 2014, les préfetures partout en France et les services de renseignement ont découvert un nouveau métier, celui du suivi et de l'accompagnement des familles, et ont découvert le fait de travailler ensemble sur ces problématiques.

Les préfetures, dans ce combat, dans cette action administrative, se sont naturellement tournées vers des structures de prise en charge psychologique, comme relais à la prise en charge de droit commun mise en place avec le concours des institutions : les parquets, les services départementaux de l'éducation nationale, de l'emploi, des services sociaux, dont la présence aujourd'hui est fort appréciée.

La direction du renseignement de la préfecture de Police, suit près de 3 000 situations dans Paris et la petite couronne. En prévention, près de 600 familles sont suivies en Île-de-France par les préfetures.

L'engagement des préfetures est total, elles qui, chaque semaine, consacrent de nombreuses réunions à ce sujet. En Île-de-France, plus d'une centaine d'interdictions de sortie du territoire ont été notifiées. Des assignations à résidence, des arrêtés ministériels d'expulsion et des perquisitions administratives ont été décidées. Des formations sont conduites par la préfecture de Police auprès des agents de l'État, de la ville de Paris, d'opérateurs de l'État et des aumôniers musulmans de l'administration pénitentiaire.

Le public touché par la radicalisation s'est élargi. Contrairement à ce que nous connaissions lors des guerres d'Afghanistan ou du Kosovo, les jeunes djihadistes ne sont plus uniquement des jeunes délinquants. Sur les 9 456 personnes signalées recensées par l'unité de coordination de la lutte antiterroriste en France, on recense 37% de convertis, 19% de mineurs, 30% de femmes. À Paris, 71% des personnes signalées sont âgées de moins de 35 ans et 20% des signalements concernent les mineurs.

Pour chacun de ces profils sociologiques, les ressorts de la radicalisation, c'est-à-dire les raisons qui ont amené une personne à se radicaliser, peuvent être similaires ou différents.

Pour Fethi BENSLAMA*, l'offre de radicalisation répond à des motivations comme celles de la justice identitaire, de l'accès à la toute puissance ou de la purification. Pour l'ethno-psychologue Tobie NATHAN, les sujets radicalisés sont des âmes rendues errantes par leur désaffiliation ou celle de leurs parents. Les parcours erratiques et fragilisés dans l'enfance constituent un ressort de la radicalisation.

Selon M. Gérard BRONNER**, les personnes radicalisées peuvent tout à fait être rationnelles. La radicalisation, de même que l'emprise de nature sectaire, serait un escalier dont les premières marches sont toutes petites : la croyance aux thèses radicales résulte d'une construction lente et progressive, et les éléments de doctrine – notamment les plus durs à accepter – ne sont dévoilés que progressivement. M. BRONNER explique également qu'un oligopole cognitif se crée autour de la personne, il s'agit de la radicalisation par transmission : sur le marché des croyances auquel la personne a accès, il n'existe pas d'idée sérieusement concurrentielle à celles prônées par le groupe. M. LATRON a souligné que cette théorie pourrait constituer un axe de travail à explorer. Enfin, il a cité M. Serge HEFEZ qui estime que les failles de l'individu lors de sa crise d'adolescence sont exploitées par les recruteurs.

M. LATRON propose trois pistes de prises en charge :

- l'accompagnement des familles qui permet aux psychologues et psychiatres de rétablir le lien avec le jeune ;
- la prise en charge médicale et psychiatrique dans les cas les plus lourds ;
- proposer aux jeunes un idéal compatible avec les valeurs de la République et de la société.

Enfin, M. LATRON souligne que les métiers de policier du renseignement et d'agent de préfecture ont évolué depuis 2014 et ce séminaire a permis d'ouvrir ces cultures professionnelles au domaine de la psychologie. Il retient les propos de M. Tobie NATHAN invoquant une volonté de renouveler les occasions de rencontre et d'échange, afin de continuer à progresser collectivement dans la compréhension de ce phénomène.

*Fethi BENSLAMA, *Un furieux désir de sacrifice, le surmusulman, Seuil, 2016.*

**Gérald BRONNER, *La pensée extrême, Comment des hommes ordinaires deviennent des fanatiques, PUF, 2016.*



www.prefecturedepolice.paris